

**ÉCHOS DES DEUX RIVES**

**CAP-ROUGE**

**Référendum le 4 avril**

C'est finalement le 4 avril prochain que les quelque 8000 électeurs de Cap-Rouge seront appelés à se prononcer par référendum sur le projet controversé du prolongement de la rue Promenade-des-Soeurs, au coût de 1,5 million \$. Ainsi en a décidé, hier soir, le conseil municipal. Le maire Normand Chatigny a rappelé aux citoyens qu'il s'agissait là d'un projet communautaire visant à améliorer la circulation automobile et la sécurité des citoyens du Plateau. Pour sa part, le porte-parole de la coalition des citoyens opposés au projet, René Hamel, a regretté que le maire ait choisi d'ignorer l'opinion des 944 personnes qui ont signé le registre, lundi dernier, pour imposer cette nouvelle dépense de 70 000 \$ pour une consultation. Il promet de se battre jusqu'au bout. Les partisans du projet étaient plus nombreux que les opposants à la séance du conseil, hier soir.

**QUÉBEC**

**Audiences pour le Havre**

Le Progrès civique (PC) de Québec et son chef, M. André Forgues, demandent que les trois membres du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy, le président Gilles Boulet, M. Clément Richard et Mme Carole Fernet, soient à nouveau réunis pour étudier la pertinence de démolir ou non l'édifice du Havre. La situation a bien changé depuis trois ans, dit M. Forgues, et des audiences publiques de quelques jours permettraient de voir si, finalement, on ne serait pas mieux de conserver la bâtisse pour en faire un centre d'accueil et un centre de dédouanement pour les bateaux de croisières. Même si, il y a trois ans, le PC était d'accord pour la démolition du Havre, les arguments des personnes et organismes qui s'y opposent valent qu'on prenne quelques mois, trois par exemple, pour entendre tout le monde et ainsi peut-être éviter de commettre une erreur coûteuse. La construction, en 1984, a coûté 7,5 millions \$ et la démolition coûterait au minimum 135 000 \$.

**SAINTE-FOY**

**Soumissions pour le 9-1-1**

Les soumissions relatives à la fourniture et l'installation d'un commutateur-contrôleur pour l'implantation du système d'appel d'urgence 9-1-1, à Sainte-Foy, ont été ouvertes hier après-midi à l'hôtel de ville. L'offre la plus basse est de 269 157,39 \$ et vient de CML Technologies inc.. Motorola inc. en a soumis une de 399 571,21 \$ et Positron inc. a fait l'offre la plus haute avec 551 505,22 \$. La ville étudiera ces soumissions au cours des jours à venir avant d'accorder le contrat.

**CHARLESBOURG**

**Sculpture sur neige**

Tous les citoyens de la région sont invités à assister au concours de sculpture sur neige organisé par la ville de Charlesbourg, en collaboration avec les commissions scolaires de Charlesbourg et des Iles, dans le cadre des activités du Carnaval de Québec. Le concours aura lieu vendredi de cette semaine à compter de 9 h. La cérémonie de remise des prix aux équipes gagnantes commencera vers 15 h. Le tout aura lieu sur les terrains du centre communautaire et culturel, 7575, boulevard Henri-Bourassa. Bonhomme Carnaval sera de la partie. Plus de 200 jeunes du territoire s'affaireront à construire des monuments de neige, supervisés par leur professeur d'arts plastiques. Si la température ne permettait pas la tenue de l'événement vendredi, le tout serait reporté au lundi 8 février, aux mêmes heures.

**VANIER**

**Négos avec la police**

La ville et ses policiers ont tenu, hier soir, une première séance de négociations pour le renouvellement de la convention collective, échue en 1991. Le syndicat avait déposé ses demandes en novembre mais la période des Fêtes en avait retardé l'examen. Les deux parties observent un mutisme complet sur les principaux enjeux des discussions.

**SAINT-ROMUALD**

**École demandée**

Le comité de parents de la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière a déposé, hier matin, à la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, une pétition de 4869 noms demandant la construction d'une école primaire-secondaire de 1000 places sur la Rive-Sud. Pour les parents, cette construction doit être jugée par le gouvernement comme le dossier prioritaire de la région Québec-Chaudière-Appalaches.

# Recours collectif de 21 millions \$ par des salariés de Lac d'amiante

**THETFORD MINES** — Quelque 963 employés et ex-travailleurs à l'heure du producteur Lac d'amiante exerceront un recours collectif de quelque 21 millions \$ contre l'ex-proprétaire de la mine, ASARCO, une compagnie américaine.

par FORTUNAT MARCOUX  
LE SOLEIL

Ils veulent récupérer le surplus actuariel de 16 millions \$ actuellement gelé dans leur caisse de retraite et obliger l'ex-employeur à déposer dans le fonds les quelque 3 à 5 millions \$ qu'il n'aurait pas versés, entre 1982 et 1986, en raison des excédents accumulés.

Dans une décision qui vient d'être rendue en cour supérieure dans le district de Frontenac, le juge Danielle Blondin, accorde de le recours collectif et autorise le président du syndicat (Métallos), M. André Brochu, à agir à titre de demandeur.

L'employeur a toujours soutenu que le surplus lui appartenait étant donné que le régime de retraite a été souscrit en entier par lui.

Pour leur part, les travailleurs prétendent que ce surplus est leur propriété et que l'argent que l'employeur a déposé dans la caisse provenait de concessions salariales « pour consommation future ».

Dans son jugement, le juge Blondin conclut qu'il n'est pas dérisoire qu'il y ait un débat de fond sur la prétention du requérant selon laquelle un employeur ne peut unilatéralement modifier un régime et s'approprier le surplus accumulé. « Le débat est sérieux et il mérite d'être tenu. Les allégations de la requête paraissent compatibles avec les conclusions recherchées. »

M. Brochu avait obtenu une aide de 33 200 \$ du Fonds du recours collectif pour préparer la requête en autorisation.

La terminaison du régime du fonds de pension, qui avait été créé en 1965, remonte au 1er juillet 1986 alors que Lac d'amiante se regroupait avec les deux autres producteurs d'amiante de la région, Bell et Société Asbestos, pour former la société en commandite LAB Chrysotile. Filiales de la Société nationale de l'amiante (SNA), Bell et Société Asbestos ont été vendues à la Société d'exploration minière Mazarin en septembre dernier.

Il s'agit d'un régime entièrement souscrit par l'employeur. Celui-ci avait versé 1 132 930 \$ dans la caisse en 1981. A cause de surplus accumulés, il n'y déposait que 19 880 \$ en 1982, 20 940 \$ en 1983, 82 483 \$ en 1985, et rien en 1984 et en 1986.

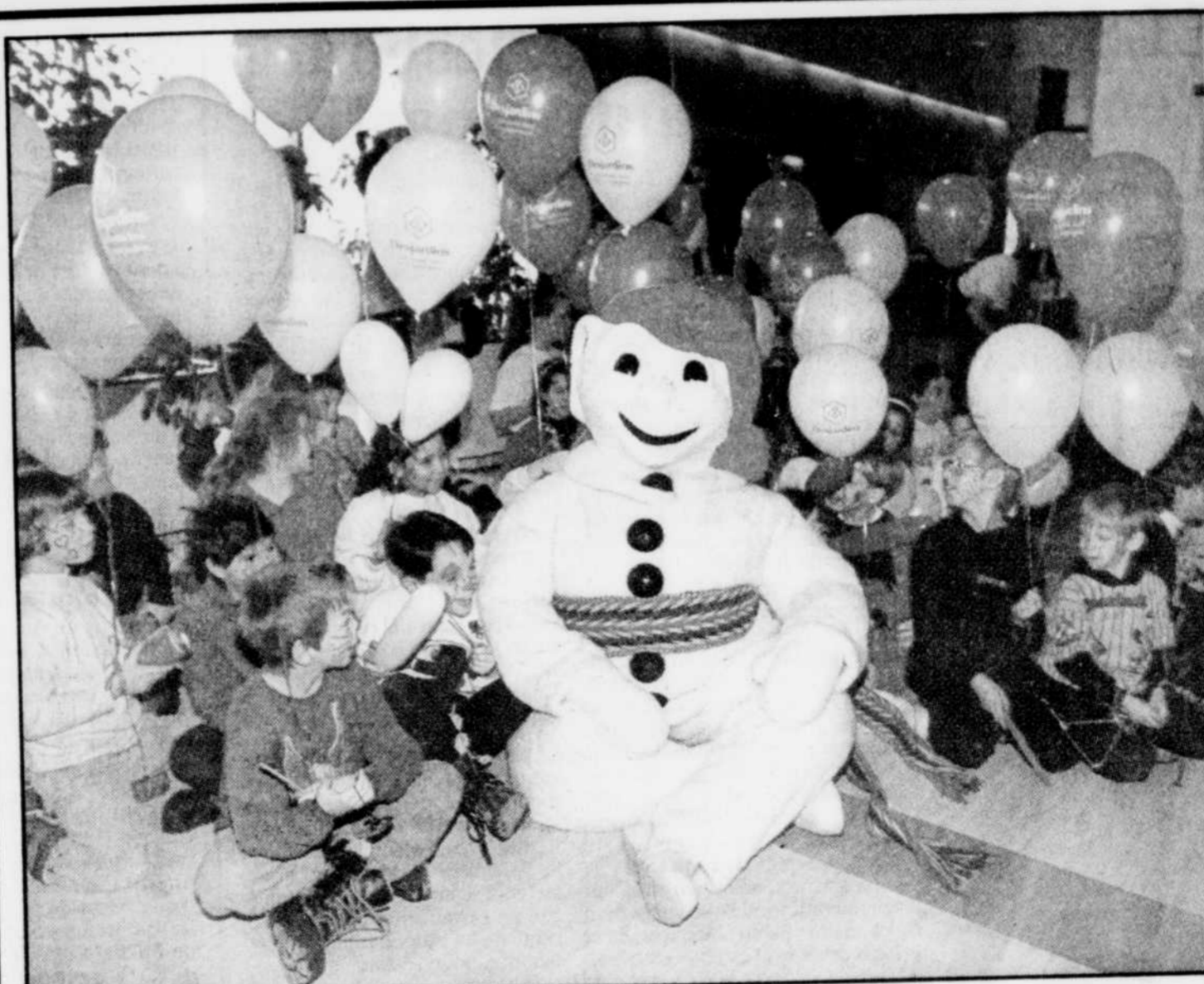
ASARCO (American Smelting and Refining Co.) a vendu ses intérêts dans Lac d'amiante en 1989, 75 % des actions à M. Jean Dupéré, président de Lac d'amiante et de LAB Chrysotile, et le reste à Connell Bros. Co. (CDC), de San Francisco, une importante société spécialisée dans le négoce international. Réalisée au coût de 14 millions \$, la transaction incluait la mine Nationale, en veuluse depuis novembre 1985.

Les travailleurs de Lac d'amiante avaient fait une grève de trois mois, en 1988. L'enjeu du conflit était justement le surplus de la caisse de retraite. Finalement, les parties s'étaient entendues pour laisser le pouvoir judiciaire régler le dossier.

**Cas de Bell**

Les 750 employés et ex-ouvriers de la mine Bell (SNA) avaient entamé des procédures semblables en 1989 pour un enjeu qui se chiffrait à 7,1 millions \$, au 31 décembre 1987.

En cours d'audition du recours collectif en octobre 1990, il y avait eu entente hors cour, les parties acceptant le principe d'un partage 50-50. Cependant, les travailleurs avaient laissé tomber leur réclamation de 1 680 000 \$ équivalant aux années de congé de contribution de l'entreprise.



Pour souligner la présentation du défilé des jeunes, Bonhomme Carnaval était accompagné, hier, des enfants de la garderie de l'école Sainte-Odile, de Québec.

## Le 39e Carnaval de Québec présente un troisième défilé pour les enfants

**QUÉBEC** — Il y aura un troisième défilé au Carnaval de Québec, cette année. Une « parade » plus modeste, il va sans dire, mais qui risque d'être tout aussi animée que les deux défilés de nuit.

par PIERRE PELCHAT  
LE SOLEIL

À l'occasion de la présentation du dernier volet de la programmation du 39e Carnaval, les dirigeants des festivités ont en effet annoncé, hier, la présentation d'une nouvelle activité : le défilé des enfants.

Le défilé prendra son départ à 13 heures, samedi prochain, de Place de la Famille. En compagnie d'une cinquantaine de mascottes et d'un corps de tambours et clairons de 140 musiciens, les jeunes emprunteront l'avenue Lau-

rière jusqu'à l'hôtel Concorde pour reprendre la Grande-Allée jusqu'au palais de glace. Les rues seront fermées par mesure de sécurité.

Les enfants seront maquillés pour la circonstance. En plus, on invite ceux et celles qui ont des instruments de musique à les apporter avec eux pour animer le défilé.

En outre, la Place de la Famille sera animée par des concours de « lypsinc » et de « rap ». Avis aux intéressés.

Par ailleurs, les Foubac prendront part aux deux dé-

filés de nuit du 6 et du 13 février sur un char allégorique spécialement aménagé pour eux. Leur spectacle sera suffisamment souple pour s'adapter aux conditions climatiques, grand froid ou pluie, ent-ils assuré.

Il y aura 15 chars allégoriques lors des défilés, en incluant trois plates-formes d'animation dont celle des Foubac. Huit corps de tambours et clairons animeront en plus les carnavales. Samedi prochain, lors du premier défilé, on pourra voir la troupe torontoise les Oakland Youth Crusaders qui est composée de 90 membres. Pour le défilé de la haute-ville, une troupe de gaspésiens jouera des airs traditionnels de la région.

Comme par le passé, les visiteurs pourront voir de près les chars allégoriques, le dimanche 14 février, entre 11 h et 17 h. Ces chars seront stationnés dans les rues Laurier, Georges V Est, Saint-Augustin et Saint-Amable (place Georges V).

Par ailleurs, il y aura cette année un nouveau site de festivités au carnaval. Il s'agit de la Place des Aînés, aménagé au Club sportif Laurier, près du manège militaire, avec comme présidente d'honneur Mme Alys Robi. Du 8 au 12 février, les gens du troisième âge y sont invités à rencontrer Bonhomme Carnaval et à participer à des activités sociales (bingo, danse, repas, spectacles, défilé de mode).

## St-Étienne: règlement en vue pour l'aqueduc

**SAINT-ÉTIENNE** — Si les ministères des Transports, des Affaires municipales et de l'Environnement s'entendent, la municipalité de Saint-Étienne pourrait régler rapidement et à un coût abordable le problème d'aqueduc et d'égout de quelque 160 résidents dont la qualité de l'eau a été jugée douteuse, lors de tests préliminaires effectués la semaine dernière.

par LISE FOURNIER  
LE SOLEIL

En fait, les élus de Saint-Étienne souhaitent faire d'une pierre deux coups en faisant coïncider l'installation d'aqueduc et d'égout aux résidences du secteur des Frénes-Nord avec la deuxième phase des travaux de réfection de la route Lagueux.

Sans parler d'urgence, le maire Gilles Saindon, qui rencontrait dernièrement le ministre délégué aux Transports, Robert Middlemiss, a par ailleurs insisté sur l'importance des économies qui seraient réalisées en combinant les deux projets. M. Middlemiss s'est dit conscient, pour sa part, des sommes en jeu

## Le BAPE et l'agrandissement du dépotoir de St-Tite Une place pour les vidanges de la région jusqu'en 2025

Les Services sanitaires Leclerc entendent agrandir leur dépotoir de Saint-Tite-des-Caps pour qu'il puisse accueillir les vidanges de la région de Québec jusqu'en l'an... 2025.

par MICHEL CORBEIL  
LE SOLEIL

C'est ce que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a indiqué, hier, en annonçant que les séances d'information démarrent le lundi, 8 février, à l'église de Beauré.

Selon le BAPE, l'emplacement permet d'enterrer 180 000 mètres cubes de détritus provenant d'une population de 500 000 personnes. Ce sont là les déchets domestiques et les matériaux secs de la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré de même que les cendres de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec.

Le projet ajoutera 53 hectares au dépotoir qui se rendra ainsi sur le territoire de Saint-Joachim. « En supposant un rythme d'enfouissement futur à celui existant actuellement, l'agrandissement conférerait au site une durée de vie de 32 ans », souligne le BAPE.

C'est la première fois que la BAPE reçoit le mandat d'examiner un projet d'enfouissement des ordures. « L'industrie des vidanges » suit attentivement ce cas. Hier, la responsable des communications dans ce dossier pour la BAPE, Mme Elise Amyot, a fait savoir que le promoteur, les Services sanitaires Leclerc, a finalement accepté de présenter sa proposition devant le public.

La période d'information durera tant qu'il y aura des citoyens intéressés à poser des questions au promoteur. Ces séances seront suivies, trois semaines plus tard par une autre série de consultations, où les intéressés pourront déposer des mémoires. Depuis hier, le public peut consulter les documents du promoteur aux hôtels de ville de Beauré, Saint-Tite-des-Caps, Saint-Joachim et Saint-Ferréol-des-Neiges ainsi qu'aux bureaux du BAPE de Montréal et Québec.

Rappelons qu'un des plus éminents écologistes de la province, M. Claude Ville-neuve, a été nommé sur l'équipe de commissaires chargée de l'examen du projet.

# 9-1-1: le conseiller Dutil prend encore ses distances avec la mairesse Boucher

**SAINTE-FOY** — Après avoir pris ses distances avec le parti de la mairesse Andrée P. Boucher dans le dossier du projet de centrale de police, le conseiller Paul Dutil récidive avec l'affaire du système d'urgence 9-1-1.

par **BENOÎT ROUTHIER**  
LE SOLEIL

Il a déclaré au conseil municipal d'hier soir qu'il souhaiterait que la ville attende la décision du Conseil de la radiodiffusion et de la télédiffusion canadienne (CRTC) sur la demande de la compagnie Bell Canada, qui veut implanter le système partout au Québec.

Le conseiller croit qu'une décision sera prise par le CRTC en mai 1993 de sorte que Bell serait capable d'installer le système dans un an. Il confirmait alors les dires de la conseillère indépendante Céline Laflamme.

M. Dutil a tenu à préciser qu'il n'était pas en conflit d'intérêts dans ce dossier même s'il a fait carrière chez Bell Canada, puisqu'il est à la retraite.

Le consultant de la ville dans le dossier, M. Yves Chabot, a laissé entendre que, selon toute vraisemblance, la décision du CRTC ne pourrait venir avant septembre et même décembre 1993. Et pour ce qui est de l'installation du système 9-1-1 de Bell dans la région,

ça pourrait sûrement prendre trois ans.

Mme Laflamme a pour sa part fait un certain effet quand elle a annoncé que les édifices gouvernementaux n'auraient pas le service 9-1-1, car la ville exclut les systèmes Centrex dans son projet pour lequel elle a reçu trois soumissions hier.

Mais le consultant Chabot a expliqué que ces gros édifices,

équipés soit d'un Centrex, soit d'un PBX, assurent leur propre sécurité interne. Et si, par exemple, le ministère du Revenu, qui a son système PBX, veut rejoindre le 9-1-1, il peut le faire en signalant 9-9-1-1. Et si ces édifices voulaient se doter du système d'urgence de la ville, un équipement qui vaut de 4000 \$ à 5000 \$ leur permettrait de le faire. Mais la ville ne croit pas que c'est de sa responsabilité de défrayer ce coût.

### La Coalition en campagne

Par ailleurs, le conseiller indépendant, porte-parole de la Coali-

tion des citoyens de Sainte-Foy, M. Gilles Myrand, qui a fait campagne contre le projet d'un complexe administratif de 44,5 millions \$ en 1992, s'apprête à entamer, cette semaine, la campagne contre le projet de 17,9 millions \$ d'une centrale de police et de pompiers, rue de l'Eglise. Un référendum aura lieu le 28 février sur ce sujet.

Le conseiller a précisé que la Coalition fera campagne sur ses alternatives et non contre la mairesse. Il a laissé entendre qu'il a d'autres hypothèses qu'une centrale sur le terrain actuel.

# CLSC La Source: Charlesbourg s'entend avec les autres parties

**QUÉBEC** — Un règlement hors cour est intervenu entre, d'une part, la ville de Charlesbourg et la Société de développement du centre-ville et, d'autre part, la Société immobilière Jean Thériault (Construction canadienne) à propos de l'octroi du contrat de construction des nouveaux locaux du CLSC La Source, sur un terrain de l'ancien hôtel de ville.

par **THIERNO DIALLO**  
LE SOLEIL

Aucune des parties n'a cependant voulu dévoiler les termes du règlement, intervenu hier après-midi, au palais de justice de Québec. L'avocat de la ville, Me Roger Pothier, s'est contenté de souligner que l'entente allait permettre à sa cliente « d'éviter des difficultés juridiques » et de livrer les nouveaux bureaux au CLSC à la date prévue de juin 1993.

Pour sa part, Jean Thériault s'est refusé à tout commentaire à sa sortie de la salle d'audience où la juge Danielle Blondin venait de prendre acte du règlement intervenu entre les parties. « C'est une affaire privée », a-t-il simplement lancé au représentant du SOLEIL.

Le 11 octobre dernier, M. Thériault avait contesté en cour supérieure l'octroi du contrat de construction à la Société de développement du centre-ville de Charlesbourg, un organisme à but non lucratif formé à la suggestion du maire Ralph Mercier, deux jours seulement avant la date limi-

te des soumissions, affirmant qu'il avait la chance de réaliser le projet à meilleur coût puisque la ville acceptait, dans le contrat passé le 10 novembre avec sa concurrente, de prendre en charge la construction des cases de stationnement.

Les conseillers d'opposition à l'hôtel de ville, Henri Casault et Louis Gauvin, avaient également dénoncé l'octroi du contrat à la Société de développement de Charlesbourg, dont deux des principaux membres, Pierre Gingras et Gilles Marcotte, avaient été souvent vus aux côtés de M. Mercier, pendant la campagne électorale de novembre. De plus, le président de l'une des caisses populaires qui financent le projet de la société en commandite n'est nul autre que le conseiller Charles-Henri Verret, du Parti civique de M. Mercier.

Le CLSC, dont les bureaux se trouvent actuellement rue de Nemours, veut déménager près de l'ancien hôtel de ville transformé en Centre communitaire. L'édifice de 2300 mètres carrés sera érigé, au coût d'environ 1,5 million \$, sur un terrain que la ville a accepté de lui céder par bail emphytéotique pour 25 ans.

# Panval ferme une unité et fait 50 mises à pied

**SAYABEC** — L'usine Panval de Sayabec, dans la Vallée de la Matapédia, fermera sa division de fabrication de panneaux-meuble, le 28 mars prochain, ce qui provoquera la mise à pied de 50 travailleurs. Une bien mauvaise nouvelle pour une région qui avait célébré, deux jours plus tôt, l'inauguration officielle du titre de Capitale forestière canadienne.

par **GILLES GAGNÉ**  
collaboration spéciale

Ces licenciements réduiront à 220 le nombre de travailleurs chez Panval, qui en a déjà dénombré plus de 425. Les dirigeants de la compagnie-mère, Uniboard Cana-

da, ont précisé hier que la division panneaux-meuble était responsable des pertes encourues au cours des dernières années par l'usine Panval et qu'on avait tout essayé pour sauver cette section.

On continuera toutefois d'y produire des panneaux bruts et des panneaux de mélamine.

## UNE PLACE AU SOLEIL



Faire parvenir vos communiqués à: **PIERRE CHAMPAGNE**  
LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K7J6.  
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

### Soirée d'atinoire internationale

La soirée qu'offrira la direction des Hôtels de villégiature Canadien Pacifique, le 20 février, au Château Frontenac, sera un événement international. Comme le dit le chef **Jean-François Mots**, il s'agira là d'une « réception d'atinoire mémorable » qui retracera les premières cent années de cet hôtel, le plus photographié du monde. Plus de 600 invités ont été conviés à ce super cocktail parmi lesquels au moins 300 journalistes venant de tous les continents. Des journalistes qui traitent de voyages, de loisirs, de gastronomie et de tourisme. Ces journalistes ont été conviés par le président et directeur général des hôtels, **M. Robert S. Demone**, et, évidemment, par le directeur général du Château Frontenac, **M. Philippe Borel**, qui est aussi le vice-président des Hôtels de villégiature pour l'Est du Canada. Le Canadien Pacifique prend à sa charge le transport et le séjour pour tous ces journalistes étrangers, qu'ils soient originaires de Paris, de Londres, de Tokyo, de New-York, de Buenos Aires ou d'ailleurs. Ils demeureront dans la région suffisamment de temps pour se familiariser avec l'hiver; ils seront invités à patiner, à glisser sur la terrasse, à faire un peu de ski ou de motoneige etc. Ils visiteront également quelques bons restaurants de Québec avant de retourner chez eux pour écrire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Voilà une initiative qui ne devrait pas nuire à la réputation touristique de la Vieille Capitale.

● **Steeve Welch** a accepté la présidence d'honneur du 2e brunch annuel de la Fondation des maladies du coeur, section Beauport, qui se tiendra à la polyvalente Samuel-de-Champlain, à Beauport, le 14 février, jour de la Saint-Valentin. Une véritable journée consacrée au coeur. Vous devez réserver vos cartes en téléphonant à **Johanne Tanguay**, au 661-1136.

● Prompt rétablissement au comptable **Noël Rhéaume**, toujours hospitalisé à Québec, après avoir été victime d'un chauffard lors d'un voyage en Égypte en octobre dernier. Le conducteur du camion a foncé dans un groupe de touristes, en blessant plusieurs dont M. Rhéaume qui, après avoir été hospitalisé en Égypte et à Paris, a été ramené au Québec. M. Rhéaume, qui a passé trois mois dans le coma, se remet de ses nombreuses blessures à l'hôpital du Saint-Sacrement de Québec.

● Deux anciens cadres supérieurs du SOLEIL, **MM. Charles Poulin** et **Gaston Hould**, l'un ex-vice-président et l'autre ex-directeur de la production, se sont achetés chacun un condominium à Fort Lauderdale, en Floride, en prenant leur retraite. Les deux sont à dix minutes de marche l'un de l'autre. Grands amateurs de golf, ils peuvent maintenant pratiquer leur sport préféré 12 mois par année. Deux jeunes retraités actifs... sans bedaine.

● **Mme France Bolduc**, gagnante du concours « Couronnez le Vieux-Québec » a remporté le tout nouveau lecteur photo C.D. de Kodak, d'une valeur de 500 \$. On la voit ici en compagnie de **Michel Côté** directeur de la Direction de la diffusion et de l'éducation au Musée de la civilisation, lors de la remise de prix. Rappelons que ce concours invitait toute la population, du 16 décembre 1992 au 10 janvier 1993, à voter pour la plus belle couronne de Noël ornant la façade des commerces du Vieux-Québec. C'est celle qui était accrochée au Relais Notre-Dame qui a été jugée la plus belle de la ville. Le Relais Notre-Dame, c'est le dépanneur de Place Royale.

● **Ginette Defoy**, agente de développement pour LEUCAN dans la région de Québec, annonce que le **Dr Gilles Lapointe** a accepté la présidence d'honneur de la 5e présentation de la campagne de financement de cet organisme. Du 8 au 20 mars, des centaines de bénévoles offriront des gratteux au coût de deux dollars.

● Le Camp Tékakwitha, un camp de vacances francophone situé dans l'État du Maine et accueillant les garçons et les filles de 7 à 16 ans dans différents programmes d'éducation par le plein air, informe la population qu'il tient une rencontre d'information ce soir, 2 février, vers 19 h 30, aux bureaux des Services diocésains, au 1073 boul. René-Lévesque Ouest, Québec. Pour plus d'information, il faut joindre **Claire S. Lapointe**, au 843-1532.



## ACURA OPTIMA

4901, boul. des Galeries, Québec (418) 662-8180

# LA CHANCE DE VOTRE VIE

# L'AVIATION!

POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT

Les concessionnaires ACURA ont 717 modèles 92 en stock. Ils sont prêts à TOUT, TOUT, TOUT pour baisser leur inventaire. PROFITEZ-EN pour vous procurer l'ACURA de vos rêves, au prix dont vous rêviez.

**INTEGRA 92** à partir de  
**13 995\$\***

\*taxes en sus, transport 350 \$, Modèle DA 504 N

**VIGOR 92** à partir de  
**23 995\$\***

\*taxes en sus, transport 350 \$, Modèle CC 254 N

**LEGEND 92** à partir de  
**34 995\$\***

\*taxes en sus, transport 350 \$, Modèle KA 755 N

PLAN D'ASSISTANCE ROUTIÈRE ACURA PLUS

# 1 CHANCE SUR 717

## DE GAGNER VOTRE ACURA

Pendant la promotion «La Chance de votre vie», chaque acheteur d'ACURA court la chance de gagner un montant équivalent au prix de son achat. Le tirage aura lieu le 10 mars 1993, au Salon de l'Auto de Québec. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Le gagnant devra répondre correctement à une question d'habileté.

**ACURA**  
LES CONCESSIONNAIRES  
**FIABLES**

**ACURA DE LÉVY**  
164, route Kennedy, Lévis (418) 835-1311

Pour tout savoir sur la rénovation ou le choix d'une nouvelle maison, consultez le

## CAHIER SPÉCIAL HABITAT

publié dans Le Soleil  
jeudi 4 février

Remplissez le coupon de participation que vous y retrouverez et venez le déposer au salon des conférences, organisées tout spécialement pour vous aider à faire votre choix dans le cadre de

### EXPO-HABITAT

du 5 au 14 février au  
**PATINODROME**  
de Sainte-Foy

Vous pourriez gagner un  
**VOYAGE À COSTA RICA**  
d'une valeur de 1 800\$

Une collaboration

LA CHANCE D'ARCHITECTURE DE QUÉBEC

### appel d'offres

Gouvernement du Québec  
Ministère des Approvisionnements  
et Services  
**Fonds des approvisionnements et services**  
Direction des acquisitions de biens

Projet	Description	Livraison
2107	Enveloppes de différents formats à base de papier recyclé pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 1993 au 31 mars 1994.	Différents endroits

Pour renseignements: Gilles Tremblay Tél.: (418) 643-9201  
Clôture des soumissions: 2 mars 1993 à 15 h 00

Prix du document: 20,00 \$ non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre du Fonds des approvisionnements et services - Direction des acquisitions de biens.

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnements et Services, Direction générale des approvisionnements, Bureau des appels d'offres, 575, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5N9, Tél.: (418) 643-5438

Le Ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Tout fournisseur du Québec dont l'entreprise compte plus de cent (100) employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à implanter un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q. c. C-12) ou détenir une attestation de l'engagement à cet effet émise par le ministère des Approvisionnements et Services du Québec.

De même, un fournisseur hors du Québec mais au Canada dont l'entreprise compte plus de cent (100) employés, devra fournir au préalable une attestation à l'effet qu'il s'est déjà engagé au programme d'équité en emploi de sa province ou de son territoire s'il en est un, ou, à défaut, à un programme fédéral d'équité en emploi.

Ces obligations s'appliquent également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, ing.

NOTRE SAVOIR FAIT LA DIFFÉRENCE



# Radio TÉLÉVISION

par GHISLAINE RHEAULT  
LE SOLEIL

## Coulis de fraises et de tomates!

J'étais jeudi soir devant le petit écran quand Denise Bombardier a dramatiquement présenté le poète d'origine haïtienne Gérard Etienne qui venait d'être agressé à son arrivée à Radio-Canada. Il était l'invité de l'émission *Raison passion* diffusée en direct.

Pendant une demi-heure, j'ai cru, comme la majorité des spectateurs sans doute, que c'était du sang, rien que du sang, qui maculait la chemise de Gérard Etienne. J'ai trouvé extrêmement choquant qu'il ait été agressé de la sorte. Mais la présentation de l'invité dans cet état m'a aussi semblé suspecte. Pour une journaliste qui poursuit le « sensationnalisme » des télévisions concurrentes, voilà une bien étrange façon de faire, me disais-je! Personne n'aurait donc pu dans ce studio prêter sa chemise à la victime? Si le sujet n'avait pas été aussi grave, j'aurais pu imaginer un instant que c'était le dernier coup de Marcel Béliveau!

Le lendemain, Radio-Canada en faisait une nouvelle au bulletin *Ce soir*. On y voyait des images de l'agression captées par les caméras de la sécurité... et l'animatrice accueillant la victime à son retour de l'hôtel où il était retourné après l'agression.

Mais samedi, les journaux nous apprenaient, sur la foi de déclarations policières, que la chemise de M. Etienne portait quelques taches de sang, mais surtout des traces de fraises et de tomates.

La proportion des « ingrédients » de ce coulis est secondaire. Et ce fait n'atténue en rien l'horreur de l'attaque dont il a été victime. Mais ce qui est grave c'est que Denise Bombardier ait « oublié » d'en prévenir les téléspectateurs. Elle le savait pourtant. « Je lui ai enlevé des morceaux de fraises mais j'ai aussi vu du sang sur son visage », a dit l'animatrice à *La Presse* samedi. La redoutable intervieweuse s'est donc contentée d'une description bien incomplète de l'incident de la part de son invité qui avait tenu à apparaître dans cet état à l'écran. Complaisance? Sensationnalisme?

« Personne sur le coup n'a dit que c'était du sang », s'est défendue madame Bombardier à *La Presse*.

« Je ne pouvais tout de même pas lui arracher la chemise de sur le dos », s'est encore défendue madame Bombardier en soulignant qu'on lui avait proposé de se changer avant d'entrer en ondes. Mais depuis quand se plie-t-on ainsi à Radio-Canada aux diktats des invités, même en état de choc?

Madame Bombardier ne se prive jamais de donner des leçons de rigueur à toute la profession. Récemment, elle attisait un débat sur le sensationnalisme en s'attaquant à l'émission de Claire Lamarche diffusée à la même heure que la sienne à TVA. Elle refusait de participer à un duel sur ce thème au *Point-Médias* pour ne pas justement tomber dans ce sensationnalisme qu'elle dénonce disant-elle.

Souvenez-vous aussi de la promotion de *L'Envers de la médaille* qui a roulé pendant des mois à la télévision de Radio-Canada l'an dernier: « Pour un journaliste, dire la vérité c'est facile. Ce qui est difficile, c'est de dire toute la vérité », proclamait madame B. d'un ton péremptoire. Elle en a fait la démonstration éclatante jeudi.

### Monique Simard, animatrice à «TM-Multi-Régions»

Monique Simard, fera ses débuts comme animatrice à la télévision le 14 février. Elle présentera une émission ayant pour thème la santé et

la sécurité au travail. L'ancienne vice-présidente de la CSN sera donc en terrain connu avec un thème pareil.

La série de 24 émissions est produite à Québec (à Télé-4) par Mille Vidéo et diffusée au réseau. Cette compagnie est une division de TM-Multi-régions. Elle va permettre à Télé-4 d'augmenter les heures de production locale, comme l'a réclamé le CRT.

L'émission diffusée le dimanche à 11 h 30 traitera de tous les aspects relatifs aux accidents et maladies professionnelles. Elle présentera des reportages des journalistes Lise Guérin, France Gauthier et des capsules de prévention de Martin Everell. Jean Gagné en est le réalisateur.

À l'heure où les coûts astronomiques du régime inquiètent le gouvernement, la CSST, et un peu tout le monde, on espère susciter un esprit de conciliation pour régler les cas litigieux.



Monique SIMARD

L'ex-député Guy Bisillon a agi comme conseiller à la conception de cette série. Il explique que le système serait plus efficace si on cessait de régler ces problèmes en les abordant sous l'angle juridique. « L'abus de contestation peut mener à la perte de régime », dit-il en précisant que cette attitude profite aux avocats, médecins autant peut-être qu'aux travailleurs.

Chaque émission débutera par une capsule d'humour de Pierre Légaré. On abordera des histoires de cas, par le biais de reportages, d'entrevues. Deux ou trois personnes sont invitées à chaque émission.

Le ministère des Transports (en tant que gros employeur), la Fédération des caisses d'économie Desjardins, la CSN, sont commanditaires. Mais le choix de Monique Simard n'a rien à voir avec son ancien rôle à la CSN précisant les producteurs. Et on n'a pas pensé à Michel Chartrand pour l'animer!

## «Semaine symphonique» au Musée de la civilisation

Le Musée de la civilisation souligne le 90e anniversaire de l'OSQ par une Semaine symphonique qui a commencé dimanche, avec un récital du Quatuor Prima formé de musiciens de l'orchestre, pour se poursuivre jusqu'à samedi. C'est ainsi que ce soir (à 19 h à l'auditorium 1) Pascal Verrot — le chef attitré de l'orchestre et son directeur musical — parlera de son enfance, de ses goûts, de son travail, de ses projets pour l'OSQ en compagnie de Sophie Magnan. Demain (même heure, auditorium 2), Bertrand Guay retracera le parcours de l'orchestre au cours de ses neuf décennies d'existence (chefs, solistes, moments de gloire ou de difficulté); jeudi (cette fois à 19 h 30, auditorium 1), répétition ouverte au public du Choeur symphonique. Sous la direction de Bernard Labadie, les choristes « travailleront » la *Messe du « Couronnement »* de Mozart et la *Messe sur le monde* de Clermont Pépin, laquelle sera créée par l'Orchestre et le Choeur symphoniques en avril.

## A l'occasion de la soirée d'ouverture des Rendez-vous du cinéma québécois à Québec



ont le plaisir d'inviter 250 personnes à l'avant-première du film



avec ROY DUPUIS • ÉLISE GUILBAULT  
ANDRÉE LACHAPPELLE • GILBERT SICOTTE

Le mardi 16 février 1993  
au cinéma des Galeries de la Capitale

Le concours débute le 29 janvier pour se terminer le 5 février, 17h.  
Fac-similes du coupon de participation faits à la main acceptés.  
Le tirage des règlements relatifs à ce concours est disponible chez CFP Distribution.  
La valeur des prix est d'environ 1 600 \$.  
Les 125 gagnants recevront leur laissez-passer double par la poste.  
Les brags seront effectués le mardi 9 février à 10h.  
Un coupon par enveloppe.

# Alain Lamontagne: podorythmie pour tout le monde!

Formidable harmoniciste, compositeur inventif et original, Alain Lamontagne est surtout un interprète doué d'une énergie... galopante dès qu'il entre en scène!

une critique de FRANCINE JULIEN  
LE SOLEIL

Hier soir, à l'Institut canadien, le public s'était d'abord laissé bercer doucement par les contes de François Daniel L'Homond. Mais, avant que nous ne soyons emportés par le marchand de sable, Lamontagne nous a joyeusement réveillés par son art unique qui allie paroles et musique dans une présentation hors du commun!

Comment résister, en effet, à ces histoires détaillées de chasse aux vers de nuit ou de *Baumagnes* qui ont créé les couleurs de l'arc-en-ciel bien avant l'époque des *petitejeunosaures*, des *dejeunosaures* et des *dinosaures*? Et comme il le dit si bien: « Chus pas un menteur, chus un conteur! » Alain Lamontagne est un sacré conteur en effet!

Mais la finesse de cet artiste, c'est qu'entre deux de ses histoires à coucher dehors, il vous glisse un magnifique air de blues ou un tango sophistiqué, interprété à l'harmonica, un instrument qu'il maîtrise à la perfection.

Depuis longtemps déjà, son style a largement dépassé les frontières géographiques et celles de la musique traditionnelle, bien qu'on soit encore trop nombreux à le croire « piocheux » et « tapeux » de pieds. Et Lamontagne le sait bien puisqu'il est le premier à expliquer au public bien spécial de ces Lundis de l'Institut canadien qu'il essaie de faire entrer le mot *podorythmie* dans le dictionnaire. « Depuis 1959 que je fais de la po-

dorythmie, c'est plus que du tapage de pieds! J'essaie de faire entrer le mot dans le dictionnaire. *Podorythmie: l'art de faire des percussions avec ses pieds*. Mais on m'a dit que ce mot n'était pas assez... populaire! »

Alors, dès que vous avec l'occasion, utilisez ce mot, conseille Lamontagne: « En allant chercher votre journal, dites "Podorythmie!" Si vous frappez quelqu'un, dites-lui "Podorythmie!"... »

### Daniel L'Homond

Lamontagne partageait l'affiche avec Daniel L'Homond, un conteur du Périgord qui a harangué le public pendant les premières 90 minutes de la soirée. Une heure et demie pour une seule histoire, il faut avouer que c'est un peu long. Malgré tout, l'Homond est fascinant grâce à son « *aquecen-qui-chanteur* », l'élégance de son texte et la tendresse joyeuse des thèmes abordés.

METTEZ DU SOLEIL  
DANS VOTRE QUOTIDIEN  
LE SOLEIL  
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

LA BORDÉE

PRÉCOMPLÉMENT  
sauf pour les abonnés et quelques places le 6 février



de Gratién Gélina  
Du 12 janvier au 6 février

forfaits souper-théâtre disponibles

694-9631  
du mardi au samedi après 15h00

1143 rue Saint-Jean  
stationnement Chauveau

LE SOLEIL SRC

FAMOUS PLAYERS  
\$4.25 LA FIEVRE DES MARDI

GALERIES DE LA CAPITALE  
5401 Boul. des Galeries

L'AMANT (16+) Dolby  
7:10-9:25

LE PROTECTEUR TRAQUE (13+) Dolby  
7:15-9:30

LE GARDE DU CORPS (13+) Dolby  
6:55-9:30

ALADDIN (V.F.) (G)  
7:30-9:40

MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION (G) Dolby  
6:45-9:15

BODY (V.F.) (18+) Dolby  
7:10-9:35

STE-FOY 656-0592  
2500 Boul. Laurier & ★

PROTECTEUR TRAQUE (13+) Dolby  
7:15-9:30

ASPEN EXTREME (V.O.A.) (G)  
6:55-9:20

HEXED (V.O.A.) (16+)  
7:20-9:25

★ DOLBY STEREO

## 12 JANVIER AU 6 FÉVRIER



SOYEZ LES MOUSQUETAIRES DU TRIDENT.  
Achetez 3 billets et gagnez le quatrième GRATUITEMENT!  
Les présentations sont annoncées aux guichets du Grand Théâtre.

COMPLÉTE CE SOIR

Jacques Baril  
Jean-Bernard Bélanger  
Bobby Beshro  
Carol Cassinat  
Gill Champagne  
Lorraine Côté  
Josée Deschênes  
Décor de Michel Gauthier  
Costumes de Luce Pelletier

Marie-Thérèse Fortin  
Benôit Gouin  
Jacques Lebanc  
Roland Lepage  
Jack Robitaille  
Patric Saucier  
Rycharth Thériault  
Éclairages de Denis Guérette  
Musique de Robert Caux

Forfaits souper-théâtre 828-2275  
Production du Théâtre du Trident  
Billets en vente maintenant 643-8131

Le succès théâtral 1991-1992 du théâtre du Nouveau Monde!  
les 2, 3 et 4 FÉVRIER  
présentée à l'occasion des Soirées-Théâtre  
DE SAMUEL BECKETT  
MISE EN SCÈNE ANDRÉ BRASSARD  
AVEC NORMAND CHOQUINARD  
RÉMI-GIRARD  
JEAN-LOUIS MILLETTE  
ALEXIS MARTIN  
MICHEL GOYETTE  
EN ATTENDANT GODOT  
CINÉMA ALBERT ROUSSEAU  
Billetech  
Hydro Québec

FATALE L'ÉVÉNEMENT CINÉMA MONDIAL DE L'HIVER 93  
LE NOUVEAU CHEF-D'ŒUVRE DE LOUIS MALLE  
Avec JEREMY IRONS  
JULIETTE BINOCHE  
PLACE CHAREST 529-9745  
Dupont et Boul. Charest

LOU DIAMOND PHILLIPS  
AGAGUK  
L'OMBRE DU LOUP  
UN FILM DE JACQUES DORFMAN  
latulippe  
PLACE CHAREST 529-9745  
Dupont et Boul. Charest  
CINEMA LIDO 837-0234  
Promesses Léves-Duon

GUIDE CINÉMA CINEPLEX ODEON  
PLACE CHAREST 14-20 ANS: TARIF JEUNESSE 6.00\$  
En tout temps, à l'exception des cinéspécial mardis à 4,25\$ et des matinées sur semaine à 5,00\$

DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 1993  
PLACE CHAREST  
AGAGUK (13+)  
MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION (G)  
UNE SECONDE CHANCE (G)  
FACE À FACE (16+)  
LE GARDE DU CORPS (13+)  
PARFUM DE FEMME (13+)  
FATALE (16+)  
DES HOMMES D'HONNEUR (G)  
CINÉSPÉCIAL MARDIS À 4.25\$ DANS CERTAINS CINÉMAS  
DE PARIS  
99¢, 1.49\$, 2.49\$





FONDS MUTUELS

Table of mutual funds with columns for fund name, category, and performance metrics.

OPTIONS TRANSIGÈES

Table of options transactions with columns for instrument, price, and volume.

OBBLIGATIONS

Table of bond obligations with columns for issuer, maturity, and yield.

CÉRÉALES

CHICAGO (PC) — Les prix à terme du blé ont baissé...

OBBLIGATIONS

TORONTO (PC) — La valeur des obligations était à la baisse...

BÉNÉFICES

WINNIPEG (PC) — La valeur des cotations à terme de céréales...

Table of stock market performance with columns for sector, index, and change.

Notre Fonds d'obligations InvesNat advertisement featuring a large '1.23%' graphic and descriptive text.

Table of stock market performance with columns for sector, index, and change.

TITRES AU COMPTOIR

TORONTO — Le relevé des actions négociées au comptoir est fourni par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada...

Table of stock market performance with columns for stock name, price, and change.

MONNAIES

Table of exchange rates for various currencies.

NEW YORK

Table of stock market performance from New York.

FRUITS ET LÉGUMES

MONTREAL (PC) — Voici les prix des fruits et légumes du Québec...

DENRÉES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmises hier par le ministère fédéral de l'Agriculture...

Large advertisement for 'Cet hiver, levez le nez sur l'autoroute' featuring a stylized '20' graphic and promotional text.

# La faillite de Raymond Malenfant : chronologie des principaux événements

QUÉBEC — Voici la chronologie des principaux événements depuis le dépôt de la première proposition concordataire par le Groupe Malenfant, en juin 1991. La majeure partie a été rédigée à partir de la décision rendue le 22 décembre par le juge René Letarte, avec certains de ses commentaires.

- 21 juin 1991 : dépôt de la proposition concordataire
- 28 juin : le tribunal accorde la saisie des éléments d'actif au séquestre intérimaire, Marc Sheedy, et un juge fixe la date de l'assemblée des créanciers au 20 septembre 1991. Une proposition amendée est déposée.
- 29 août : une nouvelle proposition est présentée, sans offre aux créanciers ordinaires, et l'assemblée est remise au 17 janvier 1992.
- 3 janvier 1992 : dépôt de la première offre aux créanciers non garantis.
- 17 janvier : La proposition est réamendée puis acceptée, et prévoit le paiement au plus tard le 31 août 1992. Cinq inspecteurs sont nommés parmi les créanciers. On saura un an plus tard, devant le tribunal, que le syndic avait exigé leur confidentialité. Ils ne pouvaient pas divulguer les informations qu'ils possédaient à ceux qui les avaient élus.
- 30 mars : le tribunal homologue

la proposition, soulignant que le syndic avait « exprimé sans hésitation sa confiance que les conditions de la proposition seraient respectées... ».

■ 31 août : dépôt d'une requête pour reporter le paiement au 15 octobre 1992. Le syndic affirme alors qu'il « reste très peu de choses à régler, lesquelles peuvent toutes vraisemblablement être résolues dans les prochains jours ».

Il soutient aussi que pour payer le dividende prévu de 2,6 millions \$, les comptes de M. Malenfant disposent « des montants de beaucoup supérieurs à cette somme ».

■ 15 octobre : nouvelle demande de délai pour reporter le paiement prévu au 30 novembre. La requête, pourtant assermentée par le syndic, comportait selon le juge Letarte « des demi-vérités mais, aussi, des demi-faussetés ».

M. Sheedy et M. Malenfant annonçaient, entre autres : — la concrétisation des sûretés envers Revenu Québec et Revenu Canada Impôt ;

— une entente ferme avec Loto-Québec (...) au cours des prochaines heures.

Les sûretés promises n'ont jamais été concrétisées, pas plus que l'entente avec Loto-Québec, souligne le juge. Le syndic soutenait que « les argents nécessaires sont présentement disponibles dans les comptes... ». Le juge conclut pourtant, des informations reçues de M. Sheedy et M. Malenfant, qu'il « n'y a pas d'argent » et que les promesses des deux hommes ne pouvaient « servir qu'à gagner du temps et nourrir certains espoirs ».

■ 20 novembre : jour d'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la faillite. Au lieu de rembourser ses créanciers, comme il l'avait promis, le Groupe Malenfant obtient un troisième délai, jusqu'au 25 décembre. Cette fois, on veut repartir à la case départ avec une proposition différente en vertu de la nouvelle loi.

■ 10 décembre : le ministère du Revenu demande à la cour d'annuler la procédure déposée par le Groupe Malenfant pour se prévaloir de la nouvelle loi.

■ 22 décembre : le tribunal rejette la demande de délai et le Groupe Malenfant est déclaré en faillite.

Raymond Malenfant interjette appel de la décision

■ 30 décembre : Le Groupe Malenfant obtient un prêt de 2 millions \$ et dépose sa proposition, comme il l'avait annoncé, en vertu de la nouvelle loi. L'assemblée est prévue pour le 20 janvier 1993.

■ 14 janvier 1993 : la cour d'appel bloque l'offre aux créanciers en interdisant la tenue de cette assemblée. La cour supérieure reporte au 22 janvier la demande de la banque d'Amérique de dation en paiement du complexe Raycom et du Ramada Universel à Montréal, comme il l'avait fait pour la demande du même genre déposée par la Fédération des caisses Desjardins de Québec concernant le Manoir Richelieu.

■ 21 janvier : on apprend que Raymond Malenfant a refusé des offres d'achat totalisant 58,5 millions \$ d'acquéreurs potentiels de ces immeubles.

■ 22 janvier : la cour supérieure reporte au 3 février l'audition des causes relatives à ces immeubles.

■ 1er février : la cour d'appel donne plein effet au jugement Letarte du 22 décembre qui mettait le groupe Malenfant en faillite.

## Nouvelles catégories pour les Mercuriades

QUÉBEC — La Chambre de commerce du Québec vise, pour son 13e concours des Mercuriades, une plus forte participation régionale hors Montréal et un ajustement de l'économie québécoise au nouvel ordre mondial de la compétitivité.

par RÉAL LABERGE  
LE SOLEIL

Afin de favoriser le rayonnement des entreprises et la promotion des succès, des performances et des réalisations des meilleurs entrepreneurs et gestionnaires québécois, l'organisme a étendu cette année son concours à quatre catégories nouvelles, portant le total à seize.

Dans le groupe des programmes et créneaux d'excellence, qui met l'accent sur les accomplissements parallèles aux activités principales de l'entreprise, s'ajouteront en 1993 le design et la performance énergétique.

Dans le secteur de l'activité principale, soit les réalisations qui s'inscrivent à même la mission de l'entreprise, un secteur nouveau est formé, celui de l'entreprise culturelle. De plus, la catégorie des services est subdivisée en deux : services financiers et immobiliers et les services professionnels et généraux.

Le jury déterminera s'il y a lieu de séparer les candidatures entre PME et grandes entreprises. Les candidatures seront acceptées jusqu'au 8 mars. Le choix des finalistes sera fait entre le 29 mars et

Président des Mercuriades 1993, le président de Bell Québec, M. Louis Tanguay, a souligné que les Mercuriades 1993 invitent les entreprises à « Déployer vos ailes », ajoutant que ce sont les chefs de file qui tracent la voie

pour l'ensemble de la société.

L'an dernier, deux entreprises de notre région, MAAX de Sainte-Marie-de-Beauce et le Centre vétérinaire d'Aubigny de Québec, ont figuré parmi les douze lauréats.

le 19 avril, et les gagnants seront connus le 10 juin.

## Contrats au Québec: Hibernia réfute les propos de MIL Davie

MONTREAL — Un porte-parole d'Hibernia a réfuté les propos d'entrepreneurs québécois qui soutiennent n'avoir pas obtenu leur juste part des contrats pour le mégaprojet de forage pétrolier au large de Terre-Neuve, évalué à 5,2 milliards \$.

par ALLAN SWIFT  
de la Presse canadienne

M. Bill Simpkins, de Hibernia Management and Development Corp., a affirmé, hier, que la valeur des contrats octroyés à des compagnies du Québec jusqu'à présent est supérieure à la valeur des contrats accordés à toute autre province à l'exception de Terre-Neuve.

Des contrats de 1 milliard \$ dévolus jusqu'à présent, 80 % l'ont été à des entreprises canadiennes. Et de ce nombre, les compagnies québécoises et terre-neuviennes en ont décroché respectivement 40 % chacune.

La semaine dernière, le Groupe MIL de Québec affirmait n'avoir pas été autorisé à soumissionner

pour deux contrats, d'une valeur de plus de 100 millions \$, accordés à la société sud-coréenne Hyundai pour la construction de « supermodules » d'acier.

Le vice-président de MIL Terry Liston avait soutenu que l'entreprise était hautement qualifiée, et M. Marcel Gosselin, directeur d'une coalition des milieux d'affaires, syndicaux et municipaux de Québec, avait qualifié la perte du contrat de « désastreuse » pour le Québec, et pour d'autres provinces.

Hier, M. Simpkins a dit que MIL ne remplissait pas les conditions requises pour pouvoir soumissionner, invoquant des raisons « de coûts et d'échéances ». Il a ajouté qu'aucune compagnie nord-américaine ne s'était « pré-

qualifiée » pour la construction des supermodules, qui pèsent entre 4000 et 7000 tonnes.

Les compagnies canadiennes fournissent cependant 25 % des composantes des imposantes structures d'acier.

### Desjardins en Amazonie

QUÉBEC — La Société de développement international Desjardins vient de s'engager avec la firme d'ingénieurs-conseils Roche Ltée dans un projet environnemental de 7,4 millions \$ au Brésil. Le plan d'une durée de cinq ans touche le développement durable de l'Amazonie, dans l'Etat d'Acre, et il est appuyé par l'Agence canadienne de développement international et par le gouvernement brésilien. Il vise l'amélioration de la gestion et de la conservation des ressources naturelles de cette région sylvestre qui s'étend sur 975 000 hectares à l'extrême ouest du Brésil, aux confins de l'Amazonie. Ce projet vise sur le développement durable pour venir en aide à une population de 2000 familles « seringueiros » qui se vouent à l'extraction du caoutchouc et à la cueillette de la noix du Brésil. L'organisme de Desjardins verra à conseiller cette population amazonienne en matière de développement communautaire et à fournir un appui technique aux organisations existantes.

**BCE**

Avis de dividende

Le 27 janvier 1993 le conseil d'administration de BCE Inc. a déclaré le dividende trimestriel suivant :

- payable le 31 mars 1993 aux détenteurs enregistrés à la fermeture des bureaux le 26 février 1993 ;
- dividende N° 16 de neuf mille cinq cent cinquante dollars (9 550,00 \$) par action privilégiée de premier rang, Série J, à dividende cumulatif, rachetable.

Guy Houle  
Vice-président et secrétaire de la société

BCE Inc.

**RESTAURANT**

**CAFE DE LA PAIX**

TOUT EST DANS L'ART ET LA MANIÈRE

au coeur du Vieux-Québec  
44, RUE DES JARDINS, QUÉBEC

RÉSERVATIONS : 692-1430  
Télécopieur : 692-3949

**DÎNER DES GENS D'AFFAIRES**  
le jeudi 4 février 1993, à 11 h 30

à **HÔTEL DES GOUVERNEURS**  
Ste-Foy

Conférencier : M. René Paquet  
Québec 2002

Sujet : « Les jeux olympiques à Québec »

Entrée : 27,50 \$ Bar • Repas • Vin

de Kuyper Les distillateurs unis du Canada  
Gilles Bélanger

**LESOLEIL** IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE

**MOLSON O'KEEFE**

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant :

**33503833**

Sinon, composez sans frais, le 1-800-563-8688

Plus de **3500** points offerts cette semaine dans **LESOLEIL**

**CLUB Multi points**

**LOCAUX À LOUER**  
à Sainte-Foy

(voisin Marlin Chevrolet Oldsmobile)

- Boulevard Charest Ouest
- Près des sorties rapides
- Espaces à bureaux (superficies au choix)
- Idéal pour commerces de détail, etc.
- Air climatisé
- Vaste terrain de stationnement

POUR INFORMATION M. RENÉ LAVERGNE

**688-1212**

## EN UN CLIN D'OEIL

### Canada: plus forte croissance et plus haut taux de chômage

OTTAWA — De tous les pays industrialisés membres du Groupe des Sept, le Canada aura la plus forte croissance économique, soit 3,3 %, cette année. Mais il connaîtra aussi l'un des pires taux de chômage, a affirmé, hier, le Conference Board du Canada. Ce groupe d'experts de l'économie s'attend à ce que le taux de chômage se maintienne à 11,3 % cette année. Au sein du G-7, seules l'Italie et la Grande-Bretagne connaîtront pire, avec un taux de chômage prévu de 11,5 % dans les deux cas.

### Abandon du Club Multi-Points

MONTREAL — Le Groupe Vidéotron Ltée a annoncé, hier, l'abandon des activités de Club Multi-Points. Rappelant que la période de deux ans de cette expérience expire le 26 mai prochain, l'entreprise a fait savoir que les abonnements des 220 000 membres expireront à cette date et qu'ils ne seront pas renouvelés. Groupe Vidéotron a expliqué cette décision en soulignant que l'environnement économique et le mode de consommation des Québécois ont connu des mutations profondes.

### La Société en commandite Gaz Métropolitain à la Bourse de Montréal

MONTREAL — L'inscription à la cote de la Bourse de Montréal des actions de la Société en commandite Gaz Métropolitain, hier, a marqué la dernière étape de la récente émission de 11 millions d'actions à 10 \$ chacune. Les preneurs fermes ont déjà acheté 10 millions d'actions et une option sur 800 000 actions additionnelles devrait être exercée avant le 12 mars prochain. Un bloc de 200 000 a été réservé pour le personnel, qui peut en faire l'acquisition jusqu'au 25 février. La Société en commandite Gaz Métropolitain a, dans le cadre d'une restructuration survenue en 1991, succédé à Gaz Métropolitain dans la distribution du gaz naturel au Québec.

### Donohue a réalisé un bénéfice net de 2,4 millions \$ au 4e trimestre

QUÉBEC — Donohue annonce, pour le quatrième trimestre de 1992, un bénéfice net de 2,4 millions \$, ou 7 c par action, sur des ventes nettes de 137,2 millions \$, comparativement à une perte de 38,5 millions \$, ou 1,20 \$ par action, sur des ventes nettes de 110 millions \$ pour le trimestre correspondant de 1991. Les ventes consolidées pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 1992 s'élevèrent à 519,9 millions \$, par rapport à 469,9 millions \$ en 1991. La perte de l'année 1992 totalise 14,7 millions \$, ou 47 c par action, comparativement à une perte de 58 millions \$, ou 1,80 \$ par action, pour la période correspondante de 1991.

### Trustco Général est une société distincte des filiales vendues à la BN

MONTREAL — Trustco Général du Canada rappelle qu'elle est une société de portefeuille distincte de ses filiales, qui seront vendues à la Banque Nationale du Canada, et qu'elle continue ses opérations comme entité autonome. Elle signale qu'elle aura à son actif le produit de la vente de ses filiales de fiducie et de GenTrust et qu'elle aura à gérer un portefeuille immobilier et de prêts dont le coût d'acquisition a été établi à sa valeur marchande d'aujourd'hui. Trustco Général croit que ce portefeuille représente un potentiel de gain qui peut s'avérer intéressant dans une économie en voie de reprise.

### Nouveau délai pour Olympia and York

TORONTO — À la suite d'objections soulevées par les avocats de Citibank, hier, le juge Robert Blair a remis à vendredi l'audition de la requête en approbation du plan de restructuration d'Olympia and York. Le président du tribunal a également prolongé jusqu'à vendredi la protection d'O and Y contre ses créanciers, qui devait venir à échéance, hier. Les avocats de Citibank ont dit s'opposer à un article du plan de restructuration concernant la fusion de GW Utilities et d'O and Y. Citibank a consenti un prêt de 30 millions \$ US à O and Y, garanti par des actions de GWU Holdings, une compagnie de la famille Reichmann qui possède GW Utilities. La banque soutient que cela lui causerait un « préjudice » de transférer l'actif qui servait de garantie au prêt et elle demande au tribunal d'en examiner la probité.

### Contrat de 4,5 millions \$ accordé à SR Telecom

MONTREAL — SR Telecom s'est vu accorder, hier, un contrat d'une valeur de 4,5 millions \$ pour apporter le service téléphonique dans d'autres régions des Philippines. La commande a été passée par SaskTel International et CANAC Telecommunications et s'inscrit dans un programme permanent de téléphonie rurale visant à apporter le service téléphonique ou à remplacer une technologie désuète. Ce dernier projet porte sur cinq systèmes SR500 pour desservir 65 municipalités dans cinq provinces différentes. Le travail sera complété dans l'année.

### Groupe Forex et Rexfor s'associent

VAL D'OR — Le Groupe Forex et Rexfor s'associent pour faire l'acquisition d'un complexe forestier intégré à St-Michel-des-Saints, lequel sera composé d'une usine de panneaux O.S.B. et d'une usine de sciage. Le complexe a été acquis par une filiale du Groupe Forex, détenue à 65 % par le Groupe Forex et 35 % par Rexfor, et sera exploité sous le nom et la raison sociale de Forex St-Michel. La transaction est évaluée à 70 millions \$.

### Groupe Laperrière et Verreault : bénéfice net de 261 000 \$

TROIS-RIVIÈRES — Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre, le Groupe Laperrière et Verreault a enregistré un bénéfice net de 261 000 \$, ou 5 c par action, sur des revenus de 28,2 millions \$, par rapport à un bénéfice de 371 000 \$, ou 8 c par action, sur des revenus de 61,7 millions \$ à la période correspondante du dernier exercice.

Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy

**DÉJEUNER-CAUSERIE**

**MONSIEUR BERTIN NADEAU**  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION UNIGESCO INC.

DATE : Le mercredi 3 février 1993, à 11 h 30

ENDROIT : Hôtel des Gouverneurs, Sainte-Foy

THÈME : **Reporté au 10 mars**

UNIFICATION :

**Fiducie Desjardins**

RÉSERVATION : Madame Jocelyne Dufour, 651-7181

COÛT : 32 \$/membre - 40 \$/non-membre (taxes incluses)

**Ma situation... Mon REER!**

**7 3/4%**

5 ans Dépôt garanti  
Nouvelles cotisations et transferts seulement

Taux sujet à changement sans préavis

**TRUST ET REVENU**  
Une tradition de prospérité

## L'ÉCONOMIE

## COUP D'OEIL SUR LE MARCHÉ

## Wall Street gagne du terrain

Le Dow Jones a terminé à 3332,18 hier, en hausse de 22,15 points (+0,67%), grâce à une bonne statistique économique et à la progression du titre American Express.

Le baromètre d'activité des directeurs d'achat des principaux groupes industriels américains s'est établi à 58 % en janvier contre 55,4 % en décembre; les experts prévoient 56,3 %.

De leur côté, les dépenses de construction sont restées inchangées en décembre alors que les experts tablaient sur une progression de 1 % de cet indice.

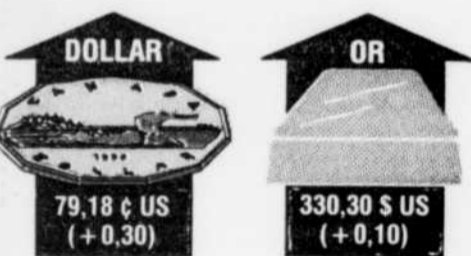
Selon une tradition toujours en vigueur à Wall Street, la victoire de l'équipe de Dallas sur celle de Buffalo la veille dans le Super Bowl (championnat américain de football) a eu un effet haussier sur Wall Street. Selon cette tradition, si l'équipe gagnante a été constituée avant les années 1970 (le cas pour Dallas) les valeurs gagneront du terrain pour le restant de l'année.

L'indice boursier fut également à la hausse à Montréal à l'issue d'une séance active. L'indice XXM a gagné 5,98 points à 1739,10.

Le prix des métaux en livre sterling par tonne sur le marché de Londres: cuivre 1521-1522 et plomb 285-286; en dollar américain par tonne: zinc 1111-1112, aluminium 1194-1195 et nickel 5765-5775. À New York, pour livraison en mars, le pétrole brut a gagné 5 ¢ à 20,31 \$ US le baril.

Enfin, la firme Handy and Harman cotait l'argent, hier, à 4,656 \$ l'once. La cote de vendredi était à 4,706 \$.

## LES INDICES



## NOUVELLES BRÈVES

## Xerox perd 1 milliard \$ US

STAMFORD — Xerox Corporation, un des leaders du marché mondial des photocopieurs, a encaissé des pertes de 1,02 milliard \$ US pour 1992. Les pertes ont atteint 736 millions \$ US pour le seul dernier trimestre 1992. La firme avait annoncé le 18 janvier qu'elle reviendrait à son activité principale, les photocopieurs, et vendait ses trois filiales d'activités financières.

## Dettes en croissance

OTTAWA — La dette nette des provinces et territoires canadiens pourrait atteindre 126,8 milliards \$ le 31 mars prochain, en hausse par rapport aux 105,7 milliards \$ à la même date l'an dernier, et aux 83,5 milliards \$ en 1991, a indiqué Statistique Canada, hier. Ces évaluations sont basées sur les informations disponibles quant aux revenus et dépenses des gouvernements. Statistique Canada utilise un système comptable normalisé pour aplanir les disparités entre les différents gouvernements dans la tenue de leurs livres. La dette nette constitue la somme de tous les déficits annuels accumulés au fil des ans. Statistique Canada estime que les déficits annuels des provinces et territoires atteindront 22,2 milliards \$ en 1991-92 et 21,1 milliards \$ en 1992-93. La dette nette des provinces et territoires n'a cessé d'augmenter depuis 1971, alors qu'elle s'élevait à seulement 2,9 milliards \$. La dette nette du gouvernement fédéral, elle, atteint actuellement environ 450 milliards \$.

## Restaurants McDonald : fermeture à Belgrade

BELGRADE — Deux restaurants McDonald de Belgrade ont dû fermer, hier, dernières victimes de l'embargo international contre la Serbie. Un employé de la firme a déclaré que les deux établissements ne pouvaient plus fonctionner, leurs réserves de ketchup notamment étant épuisées. Trois autres McDonald continueront à servir à Belgrade jusqu'à épuisement de leurs approvisionnements. La Yougoslavie avait été en 1988 le premier pays d'Europe de l'Est à s'ouvrir à cette restauration rapide américaine.

## Tioxide reporte indéfiniment son projet de 175 millions \$ à Bécancour

MONTREAL — « Tioxide est de mauvaise foi. Il faut la mater en la forçant à rester au Québec où elle doit exploiter proprement ses installations. Sinon, Ottawa devra lui imposer une surtaxe sur chaque pigment de titane qu'elle importera de façon à lui faire perdre tous ses clients nord-américains ».

par DIDIER FESSOU  
du bureau du SOLEIL

Ce jugement vient de M. Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, en réaction à la décision de Tioxide de fermer son usine de traitement des sulfates à Tracy et de reporter à une date indéterminée la construction à Bécancour d'une

nouvelle usine de fabrication des pigments de titane.

À compter du 2 avril, seules les opérations de finition à l'usine de Tracy seront maintenues, opérations qui ne provoquent aucun rejet de contaminants.

Tioxide licenciera ainsi 60 travailleurs et annule un investissement de 175 millions \$

où 400 travailleurs de la construction auraient oeuvré et pour lequel l'entreprise a déjà investi 30 millions \$ tandis que Québec et Ottawa accordaient 8 millions \$ chacun en subventions.

Cette décision aura également un impact environnemental majeur puisque Tioxide cessera de déverser dans le Saint-Laurent des centaines de tonnes de produits acides. Ces déversements faisaient de la filiale de la britannique Imperial Chemical Industries le plus gros pollueur québécois. En effet, chaque jour, elle rejetait au

fleuve 127 tonnes d'acide sulfurique, 8,4 tonnes de fer, 4,5 tonnes de matières en suspension, 1,5 tonne de titane et 1,3 tonne d'aluminium.

Tioxide a aussi conclu un accord avec la National Lead and Chemical/Kronos pour la coproduction de pigments de titane à Lake Charles, en Louisiane, où sera utilisé un procédé de fabrication au chlorure.

Entrant dans la fabrication des peintures, des plastiques, des blancs de plomb, etc., les pigments de titane (ou pigments blancs) étaient obtenus par oxydation à l'acide sulfurique des scories de titane que Tioxide achetait de QIT-Fer et Titane.

En Louisiane, Kronos continuera de s'approvisionner auprès de QIT-Fer et Titane mais le minerai proviendra d'Afrique du Sud et non plus de la Côte-Nord.

La fermeture de Tioxide privera QIT-Fer et Titane d'un client qui achetait 5 % de sa production québécoise. Hier, le porte-parole de la minière, M. Jacques Thivierge, ne pouvait préciser quel impact aurait cette fermeture: « Nous employons 1200 personnes à Sorrel. La perte d'un client aussi important que Tioxide aura des conséquences que nous évaluons ». Il était déjà prévu que Tioxide cesse d'acheter du titane de la Côte-Nord lors de la mise en exploitation de son usine de Bécancour, en décem-

bre 1993, parce qu'il n'est pas assez pur pour être traité au chlorure.

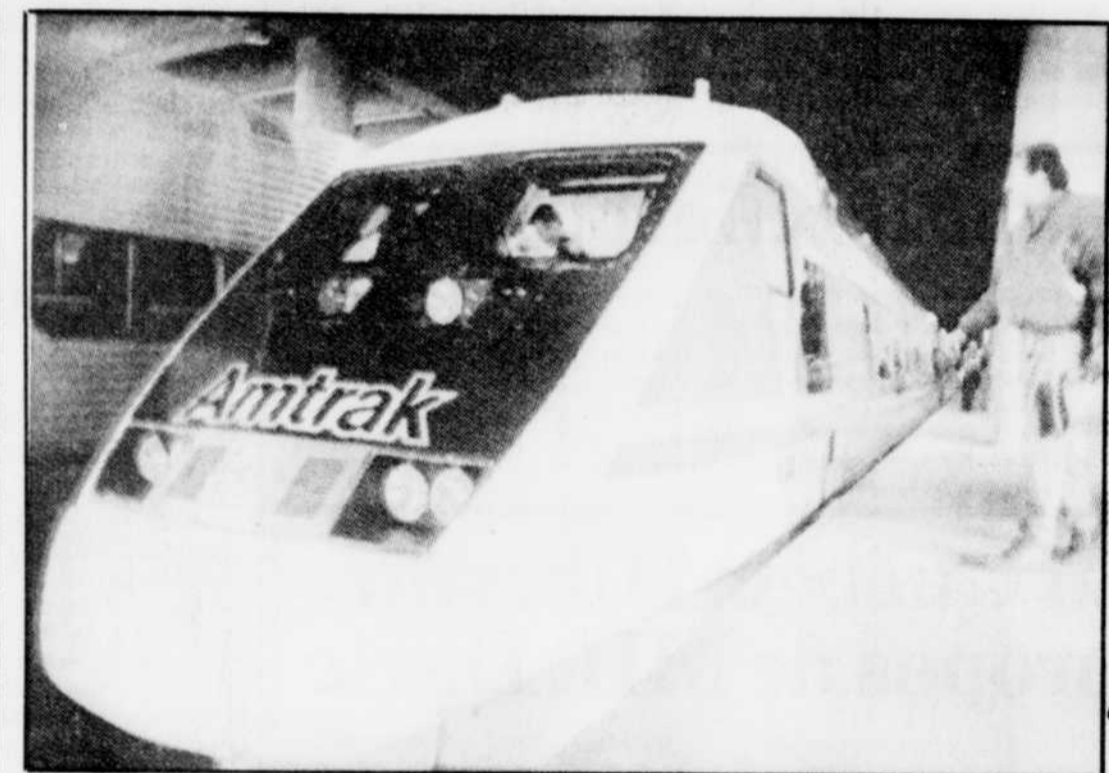
En exploitation depuis 30 ans et employant 190 personnes, Tioxide avait réduit ses capacités de production à 26 000 tonnes par année. Les deux tiers étaient expédiés aux États-Unis et le reste au Canada (dont 5 à 6 % au Québec).

Ces dernières années, Tioxide s'était illustrée par ses empoignades spectaculaires avec les ministères fédéral et provincial de l'Environnement et le mouvement écologique québécois. Au point que, en mai 1992, le ministre Pierre Paradis émettait une ordonnance de fermeture à l'encontre de Tioxide qui avait alors utilisé des moyens dilatoires pour en suspendre l'exécution.

Cette fermeture constitue-t-elle pour Tioxide une façon de jeter la serviette? Sûrement pas, rétorque son président, M. J. Marc Turcotte: « Nous voulons tourner la page. Nos démêlés avec les environnementalistes québécois nous ont fait énormément de tort auprès de nos clients américains ».

Au cabinet du ministre Paradis, son adjointe Sylvie Marrier note: « Cette fermeture est décevante, surprenante et déplorable ». Mais, du même souffle, elle a admis que Tioxide se plait « enfin » à l'ordonnance de fermeture et que cela réglait l'important problème de pollution du Saint-Laurent.

## Une première en Amérique du Nord



Le train à haute vitesse X2000, fabriqué par ABB, transportait, hier, des passagers pour la première fois en Amérique du Nord. Dans le cadre du service commercial régulier d'Amtrak, il a quitté Washington en direction de New York. Le programme d'essai prévoit qu'il effectuera ce parcours au cours des trois prochains mois. La Coalition of Northeast Governors estime que le X2000 ramènerait de quatre à trois heures le temps de déplacement entre Boston et New York. C'est ce modèle de train que propose ABB pour desservir le corridor Québec-Windsor.

## Perte de 300 emplois avec la fermeture d'Union Électrique

MONTREAL (PC) — Les Entreprises Union Électrique, un des plus importants fournisseurs canadiens d'équipement électrique, a fait l'objet d'une saisie par la Banque Nationale, qui a fermé ses 21 succursales au Québec et en Ontario. Environ 300 personnes ont ainsi perdu leur emploi.

L'entreprise devait près de 14 millions \$ à la banque, son plus important créancier garanti. Les huissiers ont mis les scellés aux portes des 21 succursales pour « évaluer l'inventaire et préparer la vente de l'actif », a indiqué un porte-parole du syndicat Caron Belanger.

L'entreprise a reçu la demande de mise en liquidation judiciaire vendredi dernier.

Il y a six mois, les créanciers d'Union Électrique avaient approuvé une proposition qui prévoyait le remboursement intégral, en un an, de la dette de 26 millions \$ contractée auprès de la Banque Nationale. Union électrique devait aussi rem-

boursier une partie de sa dette de 15,5 millions \$ due aux créanciers non-garantis.

Union Électrique avait demandé la protection de la loi sur les faillites en avril 1992 mais l'entreprise n'avait pu accumuler assez de revenus pour respecter son plan de restructuration.

« Pas assez de ventes dans cette situation économique », a laissé tomber, déçu, M. Fred Naimer, dont la famille contrôle Union électrique par le biais du holding Naimfam. « Beaucoup d'emplois seront perdus ».

## Canadien Pacifique rapporte une perte de 478,3 millions \$

MONTREAL (AFP) — Le groupe Canadien Pacifique a annoncé, hier, une perte nette pour 1992 de 478,3 millions \$, soit 1,50 \$ par action, contre une perte nette de 913,8 millions \$ (2,87 \$ par action) en 1991, selon des résultats provisoires.

Le quatrième trimestre s'est soldé par une perte nette de 254 millions \$ (80 ¢ par action) pour Canadien Pacifique, au lieu d'une perte de 887,6 millions \$ (2,79 \$ par action) au trimestre correspondant de 1991, a indiqué le groupe dans un communiqué.

Ces pertes reflètent surtout

les fortes dépenses (près de 440 millions \$) engagées dans les postes exceptionnels, le groupe ayant poursuivi en 1992 une politique de restructuration destinée à renforcer sa position concurrentielle et à concentrer ses activités dans des secteurs de base.

Les charges exceptionnelles sont imputables notamment à la

rationalisation du réseau ferroviaire de CP Rail au Canada et à la restructuration de sa filiale CP Camionnage.

Le chiffre d'affaires de Canadien Pacifique a totalisé 8,963 milliards \$ en 1992, contre plus de 10 milliards \$ au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la filiale Produits Forestiers Canadien Pacifique rapporte une perte de 248 millions \$ pour 1992 (4,82 \$ par action), comparativement à 571,5 millions \$ (13 \$ par action) pour l'année précédente.

Annonce de mesures de rétorsion  
Les États-Unis attaquent la CEE

(AFP) — Accusés de protectionnisme par des dirigeants d'entreprises européennes, les États-Unis ont décidé hier d'interdire, à compter du 22 mars, la passation de contrats entre le gouvernement fédéral et des entreprises de pays de la Communauté européenne (CEE).

Ces mesures, qui concernent l'achat d'équipements et de services dans les télécommunications, l'énergie et le transport, ont été annoncées par Michael Kantor, le représentant pour le commerce du président Bill Clinton; elles ont été prises en rétorsion contre « la discrimination dont sont victimes les firmes américaines dans l'attribution de marchés publics dans la CEE ».

M. Kantor a spécifiquement cité dans un communiqué « la directive communautaire sur les télécommunications, l'énergie, le traitement et la distribution de l'eau ainsi que les transports », devenue effective le 1er janvier 1993. Selon le communiqué, cette directive prévoit de favoriser « les firmes européennes au détriment de celles des États-Unis ou d'autres pays tiers ».

Ces mesures ne sont pas prises à la légère, a ajouté M. Kantor. « Nous pensons qu'il s'agit d'une première étape mesurée », a-t-il poursuivi, soulignant que les fabricants américains d'équipements de télécommunications et de matériels électriques subissent depuis longtemps d'importants préjudices en raison des restrictions qui leur sont imposées par la CEE.

De leur côté, des dirigeants européens du secteur privé ont manifesté des inquiétudes devant les signes d'une montée du protectionnisme aux États-Unis sous la nouvelle administration Clinton, hier, devant le Forum économique mondial à Davos.

Ils ont aussi exprimé leurs craintes de voir la Maison-Blan-



Michael KANTOR

che abandonner les efforts engagés dans le cadre du GATT pour libéraliser le commerce mondial, pour réorienter sa politique sur le développement d'une vaste zone de libre échange englobant tout l'hémisphère.

L'ancienne présidente de la Commission américaine du commerce international, Paula Stern, a avoué avoir été frappée du degré des inquiétudes européennes et asiatiques sur la politique commerciale américaine, estimant que ces craintes étaient « exagérées ».

Renato Ruggiero, membre du conseil d'administration du groupe automobile FIAT, a déclaré qu'il voyait des « signes inquiétants » d'une évolution des États-Unis vers une politique commerciale plus agressive. Il a cité la nouvelle guerre de l'acier déclenchée par Washington en appelant les dirigeants américains à éviter toute nouvelle mesure protectionniste en attendant le déblocage des négociations commerciales de l'Uruguay Round.



Michel Bell  
animateur de l'émission  
"Fortune"

## FORTUNE diffusée sur



Une émission hebdomadaire sur la gestion et la planification de vos placements diffusée sur les ondes de télé plus 24 (sur le câble).

Cette semaine: "Les placements éligibles au REER"

Invités: Monsieur Jean BUBENDORFF, vice-président de la corporation financière "Macgenzie" et monsieur Frédéric PYÉ, vice-président de "Fidelity Investments Canada"

Horaire: Mardi: 2h30 - Mercredi: 10h - Jeudi: 1h, 13h30 - Vendredi: 7h30, 22h - Samedi: 5h30, 14h30, 20h30 - Dimanche: 21h.

Sujet de la semaine prochaine: "Les obligations négociables" dès lundi, 20h.

Une collaboration: LESOLEIL



Courtier en valeurs mobilières de plein exercice. Des conseillers pour vos placements.

Pour un rendez-vous individuel ou pour assister à un séminaire de groupe, communiquez dès maintenant avec la corporation financière Fortune, au:

623-4707